



Peut on saisir un eremiste (rmi)

Par **fhbc**, le **01/05/2008 à 05:44**

bonjour peut on saisir les comptes bancaires d une personne ayant comme seul revenu le rmi. Et mettre en avant qu il a une epargne de dix mille euro sur son p.e.l qu il possede depuis plus de dix ans. Est il l'egale d'avoir un plan epargne logement pour une personne benéficiant du r.m.i.

Par **jeetendra**, le **01/05/2008 à 10:44**

bonjour, si votre rmi est insaisissable comme le prévoit la loi, vos autres comptes bancaires par exemple le livret d'épargne peuvent faire l'objet d'une saisie attribution.

La saisie attribution, permet au créancier, porteur d'un titre exécutoire, de se faire payer une somme d'argent par le débiteur de son débiteur.

L'acte de saisie rend indisponible les biens qui en sont l'objet et emporte attribution immédiate au profit du saisissant de la créance saisie entre les mains du tiers.

Conclusion à part votre rmi, vos autres revenus ou épargnes sont saisissables, cordialement